

## Atelier n° 5 :

### Les espaces dédiés à la réflexion et à l'élaboration dans les institutions

Pour que des espaces soient dédiés à la réflexion et l'élaboration dans les institutions, il est nécessaire de rappeler que les savoirs universels ne règlent pas ce qui est source de souffrance pour les personnes vulnérables.

Il est essentiel de maintenir ouvert l'espace de la singularité.

Cela suppose la remise en question de l'idéal de l'institution, parce que l'institution n'est digne et respectable qu'autant qu'elle peut être un endroit où chacun peut trouver un espace pour ce qui est de sa particularité.

Penser l'institution nous contraint à construire des démarches méthodologiques rigoureuses, interroger nos pratiques et participe à l'expérimentation, l'innovation, la recherche et la prospective.

Penser l'institution dans le contexte actuel, est un facteur d'imagination pour interroger les articulations entre le Public et le Privé, entre le collectif et le singulier, entre les sujets et les professionnels.

- Comment articuler les différences et en quoi modifient-elles notre champ de réflexion et l'élaboration du travail des équipes ?
- Comment articuler la demande publique (l'évaluation, la scolarisation, les bonnes pratiques...) et la demande du sujet dans l'établissement ?
- Quels sont les espaces, les temps et les outils dédiés à l'articulation de ces différentes demandes ?
- Quelle orientation par rapport aux demandes au regard de nos projets d'établissement et les orientations théoriques qui guident nos actions ?
- Différence entre symptômes et troubles, quelles sont les incidences dans nos pratiques cliniques ?
- Les incidences et les tensions entre le temps de réflexion et le temps de présence auprès des jeunes ?
- Quel espace d'imagination nous garantissons-nous ?

## Atelier n° 6 :

### La participation et la citoyenneté effective des usagers : une révolution culturelle

L'affirmation de la place de l'utilisateur et du citoyen est de longue date une orientation forte des politiques publiques relative aux personnes en situation de handicap. Les deux lois de 2002-02 et 2005-102 consacrent cette orientation législative ciblée, en rendant obligatoire la mise en oeuvre de documents, d'instances et d'outils devant garantir la reconnaissance de cette place citoyenne.

Ces deux lois réaffirment les droits des usagers et rappellent que l'utilisateur est un citoyen participant. Elles articulent une confrontation des deux termes d'utilisateur et de citoyen qui doit amener un débat professionnel de fond :

- En quoi distinguons-nous ce qui est du droit de l'utilisateur de ce qui serait de la reconnaissance du citoyen ? En quoi sa participation est-elle effective ?
- Sommes-nous toujours capable de promouvoir tous les droits des personnes, leur donnant par exemple la possibilité d'interroger « nos » projets ?
- Comment les professionnels éveillent chaque enfant, jeune ou adulte à la notion de citoyenneté afin de les rendre capable, au-delà de ses difficultés sociales, scolaires, relationnelles et psychologiques, de participer à une vie démocratique, à la fois dans l'institution et dans la société ?

Le mot citoyenneté est utilisé à tout propos. Il est banalisé ou parfois rejeté. Ce terme ne peut en aucun cas être confondu ou réduit aux seuls droits de l'utilisateur : « Être usager, c'est s'occuper de la défense exclusive de ses intérêts, rester ancré dans sa particularité, alors qu'être citoyen, c'est tenter de dépasser son cas singulier, s'abstraire de ses conditions pour s'associer avec d'autres à la gestion du bien public » (BRUCKNER P., la tentation de l'innocence)

Les pratiques professionnelles ont évolué avec la reconnaissance des droits des usagers. Les professionnels sont maintenant, par le truchement du projet d'établissement, dans une relation de service auprès des enfants et de leurs familles. Pour autant, les personnes accueillies en IME sont-elles jugées capables – malgré et par-delà leurs difficultés intellectuelles et relationnelles – d'un engagement citoyen assumé et reconnu ?

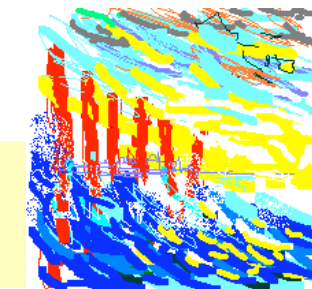
Dans les établissements, la pratique de la citoyenneté est un enjeu permanent. Ne doit-elle pas se concrétiser par une véritable reconnaissance des droits d'expression des jeunes et de leurs familles et par un apprentissage quotidien du bien-vivre ensemble ? Ne donne-t-elle pas sens aux règles de vie de l'institution ?

Sur quels modèles s'appuie-t-on ? La citoyenneté ne s'enseigne pas seulement, elle se pratique. Quelles instances et projets permettent aux enfants et adolescents de l'IME d'expérimenter leur citoyenneté, d'en être sujets et acteurs ?

# 4<sup>èmes</sup> Journées Interrégionales des IME, IEM & IEAP

12 & 13 mars 2009 - ANGERS

## ATELIERS



jeudi 12 mars 2009 (16h30 / 18h) et vendredi 13 mars 2009 (11h / 12h30)

Intitulé des ateliers	Animateurs
Atelier n° 1 : <b>Polyhandicap et handicap complexe de grande dépendance : la place de l'intervention éducative</b>	<b>Pascal ASPE</b> IME Léonce Malécot / 72 <b>Béatrice CADOU</b> IME Le Bocage / 49 <b>Christian LE CAM</b> IME "Les enfants de Kervihan" / 56
Atelier n° 2 : <b>Les enfants et adolescents atteints de troubles envahissants du développement (autisme ou troubles apparentés). Les enjeux d'un accompagnement pluriel</b>	<b>Réjane LESUFFLEUR</b> IME Guy Corlay / 22 <b>Brigitte VAUDEL</b> IME La Baronnière / 44
Atelier n° 3 : <b>Continuité, discontinuité des parcours : de la reconnaissance des missions à l'articulation des pratiques distinctes</b>	<b>Janick CHEVRIER</b> IME Jeunesse et Avenir / 44 <b>Pierre DAMY</b> IME Clémence Royer / 44 <b>Serge MADIOT</b> IME La Rivière / 49
Atelier n° 4 : <b>La fonction éducative au quotidien</b>	<b>Christian JAVELLE</b> IME Champfleury / 49 <b>Claude PARIS</b> IME Val de Loir / 72
Atelier n° 5 : <b>Les espaces dédiés à la réflexion et à l'élaboration dans les institutions</b>	<b>Gérard LEBOURVELLEC</b> IME Ange Guépin / 56 <b>Richard LELOUTRE</b> IME L'Espoir / 35
Atelier n° 6 : <b>La participation et la citoyenneté effective des usagers : une révolution culturelle</b>	<b>Christian GENDRE</b> IME Les Hautes Roches / 35 <b>Dominique MEREL</b> IME Le Val de Sèvre / 44 <b>Marie-Madeleine SIX</b> IME La Brétèche / 35

CREAI  
Pays de la Loire



Avec le concours du **comité de pilotage** des **Directeurs d'IME, IEM et IEAP** des régions **Bretagne et Pays de la Loire**

## Atelier n° 1 :

### **Polyhandicap et handicap complexe de grande dépendance : la place de l'intervention éducative**

Une personne en situation de polyhandicap ou de handicap complexe de grande dépendance ne se résume pas au constat de la restriction extrême de sa capacité à agir sur son environnement et à le transformer.

Comme toute personne en situation de handicap, elle revendique que s'applique à elle-même le principe du parcours de vie librement choisi. Oui, le terme de liberté peut s'opposer à celui de dépendance. Il appartient aux professionnels d'imaginer les situations, d'anticiper les expériences favorables aux développements des potentialités de l'utilisateur, et à l'expression même de cette liberté de choix.

Quelle est la place de chacun des membres de l'équipe éducative dans la recherche des ressources situées dans l'environnement, non seulement institutionnel où il exerce mais aussi dans l'environnement départemental voire au-delà si nécessaire ?

- Est-ce uniquement à l'éducateur spécialisé de tisser les liens entre acteurs, qui sans lui n'auraient pas communiqué ni apporté la réponse aux besoins de l'utilisateur ?
- L'action des Aides Médico-Psychologiques ne s'adresse-t-elle qu'au bien-être et le confort de la personne polyhandicapée ?  
Son action ne se résume-t-elle qu'à une intervention apaisante rendant la personne polyhandicapée disponible aux stimulations cognitives, sensorielles et de communication...  
Les éducateurs spécialisés ne sont-ils missionnés que sur l'articulation entre les enseignants et les rééducateurs ?  
Quelles coopérations mettre en oeuvre entre les métiers et pour atteindre quel objectif ?  
L'accompagnement de personnes polyhandicapées conduit-il à poser des actes de valeur indifférenciée : action de nursing, action d'éveil, action rééducative, action thérapeutique, action pédagogique... ?
- Est-ce aux seules équipes éducatives de faire savoir leurs propositions d'actions éducatives et de les rendre lisibles non seulement pour eux-mêmes mais aussi pour les familles, les autorités de financement ?

Demain, un rapprochement avec les établissements du secteur sanitaire va se renforcer. Comment les équipes pourront-elles transformer cette éventuelle contrainte en une chance d'ouverture sur un ensemble de possibilités nouvelles ?

## Atelier n° 2 :

### **Les enfants et adolescents atteints de troubles envahissants du développement (autisme ou troubles apparentés).**

#### **Les enjeux d'un accompagnement pluriel**

Les enfants et les jeunes atteints de Troubles Envahissants du Développement (dont l'autisme) accueillis en établissement réinterrogent en permanence les pratiques professionnelles. Au cœur du projet d'établissement, le tryptique éducation/soin/pédagogie peine parfois à s'ajuster. Aucune théorie, aucune méthode ne peut à elle seule apporter une réponse satisfaisante. L'équipe pluridisciplinaire est parfois confrontée à ses limites. Alors, elle doit penser des stratégies d'intervention innovantes...

Bien qu'il existe une grande diversité des pratiques d'interventions éducatives, thérapeutiques et pédagogiques proposées aux personnes atteintes de troubles envahissants du développement ou d'autisme, il semble néanmoins que dans la littérature internationale quelques éléments semblent faire consensus quant à certaines modalités d'intervention et d'accompagnement.

*"Il s'agit d'abord de la précocité des interventions, de leur caractère individualisé et structuré mais aussi de leur construction sur des objectifs hiérarchisés et spécifiques reposant sur une évaluation fonctionnelle et, enfin sur des actions étendues aux différents milieux de vie des personnes pour favoriser la généralisation de leurs acquisitions. Un partenariat avec les familles apparaît indispensable en les plaçant dans une position de participation active à l'éducation spéciale de leur enfant".(1)*

Dans un domaine où la recherche émergente accompagne le cheminement des familles et des professionnels, il n'y a pas de certitudes. Issue de la psychiatrie, aujourd'hui confiée au IME, la prise en compte de ces enfants requestionnent non seulement les savoir faire mais aussi la façon de penser l'action médico-sociale.

A l'heure où le Plan autisme présente trente propositions d'actions, dont cinq mesures phares (La recherche ; la formation des professionnels ; la diversification des méthodes de prises en charge innovantes ; l'orientation des familles lors du diagnostic ; le renforcement de l'offre d'accueil), il nous apparaît pertinent de nous arrêter sur ce que sont nos pratiques au quotidien auprès de ces personnes :

- Quelles sont nos spécificités et savoir-faire en matière d'accompagnement ?
- Comment valoriser nos compétences spécifiques ?
- Qu'est-ce qui fait la "valeur ajoutée" des modalités d'accompagnement en institution spécialisée ?

(1) Interventions éducatives, pédagogiques et thérapeutiques proposées dans l'autisme ; Docteur Amaria BAGHDADLI, Magan NOYER, Professeur Charles AUSSILLOUX ; CREAI Languedoc Roussillon, juin 2007

## Atelier n° 3 :

### **Continuité, discontinuité des parcours : de la reconnaissance des missions à l'articulation des pratiques distinctes.**

Il apparaît de plus en plus nettement aujourd'hui, qu'un seul établissement, un seul secteur professionnel ne peut prétendre apporter seul des réponses appropriées pour soigner, instruire, éduquer, au regard de la complexité des situations et des problématiques des jeunes que nous accueillons.

Aussi, le processus de scolarisation énoncé par la loi du 11 février 2005, demande au secteur médico-social et l'Education Nationale d'imaginer conjointement des parcours pour les enfants et les adolescents en situation de handicap. Les professionnels de notre secteur ont à inventer de nouvelles formes d'accompagnement plus soucieuses du projet de vie énoncé par les jeunes ou/et leurs représentants légaux.

Il convient ici de penser ces termes de continuité/discontinuité comme des éléments à articuler de manière singulière au regard de chaque situation en prenant soin de ne pas perdre le sens et l'intentionnalité de l'intervention avec ses modalités (temps partagé, séquentiel, partiel, continu, accompagnement global...).

- La multiplication des acteurs ne constitue-t-elle pas un risque de morcellement, de discontinuité de l'action et de perte du sens ?
- Au-delà des inquiétudes qui inclineraient les professionnels à penser le parcours en termes de cursus linéaire, est-il possible d'imaginer des dispositifs qui veillent à organiser des va-et-vient dynamiques ?
- Avant de créer des dispositifs, la priorité ne serait-elle pas d'accepter de déconstruire des savoirs constitués dans son champ théorique pratique pour tenter de dépasser les méconnaissances réciproques ?
- Le risque ne serait-il pas que la forme prenne le pas sur le fond, et que nous en oublions d'interroger nos représentations réciproques, de reconnaître nos spécificités et complémentarités et ainsi assurer une continuité de sens pour l'enfant, l'adolescent ou jeune adulte ?

## Atelier n° 4 :

### **La fonction éducative au quotidien**

L'accompagnement éducatif concerne tous les professionnels de l'institution (autonomie, règles sociales,...) pour autant, c'est le champ d'intervention premier de l'éducateur. Il est le garant d'un quotidien vécu par l'utilisateur qui s'inscrit dans la promotion de la personne, lequel est fait de répétitions (temps de repas, activités, soirées, levers, couchers,...), c'est à partir de ce quotidien et de la relation qu'il va être en capacité d'établir avec les usagers, qu'il va pouvoir exercer sa mission de "passeur de messages".

Il s'agit de messages sociaux permettant aux usagers de se construire une identité et une capacité à agir par eux-mêmes dans le cadre de rapports sociaux adaptés.

Il s'agit là d'une mission complexe car basée sur la capacité privilégiée de l'éducateur à établir une relation de qualité avec l'utilisateur ; sachant que cette relation ne peut s'établir que sur le postulat d'une reconnaissance de l'éducateur par l'utilisateur.

Pour cela, l'utilisateur a besoin de trouver à ses côtés, des adultes, constants dans leurs attitudes, proposant des valeurs sociales structurantes, et suffisamment attentifs à la dimension du sujet.

Cela dit :

- L'éducateur s'inscrit-il dans un rapport de co-éducation avec les parents ?
- Quel est son positionnement au regard du thérapeutique et du pédagogique ?
- L'éducateur exerce son art sous le regard de l'autre. Quels sont les enjeux d'un tel positionnement ?
- Quelles modalités de travail pour se distancier et quelles ressources ?
- Comment l'axe éducatif s'articule-t-il avec les nouvelles dispositions désignant le sujet porteur de handicap comme étant avant tout un élève ?
- L'éducateur est-il prêt à conduire son action hors du cadre institutionnel ?
- Qu'est-ce que l'éducateur a à montrer/partager aujourd'hui à l'extérieur dans sa pratique confrontée à un environnement de plus en plus multiréférent ?